

Portrait de métiers : services à la personne

Après le transport et la logistique, découvrez le portrait de métiers des services à la personne en région Ile-de-France.



Les services à la personne sont devenus un axe crucial des politiques d'emploi et de développement économique, car ils sont au cœur de plusieurs enjeux : les gisements d'emploi dans une économie mondialisée, la qualité des services à la population notamment aux personnes fragiles, les conditions d'emploi et les trajectoires professionnelles.

Portrait autour de quatre familles professionnelles

- Employés de maison,
- Aides-soignants,
- Assistants maternels
- et aides à domicile

Il montre que, comme au niveau national, les personnes qui exercent ces métiers sont dans leur grande majorité des femmes, plus âgées que dans la moyenne des métiers, et peu ou pas diplômées.

Toutefois, un profil particulier se dégage pour ces professionnels en Ile-de-France.



Tout d'abord, la forte représentation des personnes de nationalité étrangère, liée à la fois à leur plus grand nombre dans la population francilienne et à la présence d'un marché du travail plus vaste offrant d'autres opportunités d'emploi pour les personnes peu ou pas diplômées.

Ensuite, les assistants maternels et aides à domicile sont sous-représentés en Ile-de-France par rapport aux autres régions. Divers facteurs

peuvent contribuer à expliquer ce phénomène : le nombre élevé d'employés de maison qui exerceraient en partie des tâches d'assistance aux familles et aux personnes dépendantes, une population âgée moins nombreuse en Ile-de-France, le développement important de l'offre d'accueil collectif et familial de la petite enfance qui rend moins nécessaire le recours à des assistantes maternelles.

La famille des aides-soignants présente également des spécificités : de nombreux jeunes en emploi sont originaires d'autres régions et le turnover est plus élevé que dans le reste de la France.

Par ailleurs, l'examen des mobilités professionnelles et de la dynamique de la demande d'emploi dans ces métiers met en évidence deux phénomènes : l'aversion pour les métiers d'employés de maison

et, inversement, l'attraction pour les métiers d'assistants maternels et aides à domicile.

Enfin, l'étude montre que les salariés de ces métiers travaillent pour l'essentiel à proximité de leur domicile, comme la plupart des personnes occupant un emploi peu qualifié, bien que cette configuration varie dans les différentes zones d'emplois du territoire francilien.

Nathalie Goyaux

En savoir plus sur les services à la personne :

Ce portrait des métiers comprend des commentaires et des fiches d'indicateurs dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la mobilité professionnelle, des tensions sur le marché du travail et du chômage. Il est complété par des fiches décrivant les professions ainsi que les conditions de leur exercice, rédigées par les branches professionnelles et les institutions concernées.

Portrait de métiers disponible sur www.oref-idf.org, rubrique Métiers > Portrait de métiers

Agence nationale services à la personne
<http://www.servicessalapersonne.gouv.fr>

Institut des services à la personne : la professionnalisation des services à la personne par la formation

<http://www.iserp.fr/default.php>

Loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie : ce qu'il faut retenir

La loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a été promulguée au Journal officiel du 25 novembre 2009.

La loi reprend les grands axes de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle du 7 janvier 2009 signé unanimement par les partenaires sociaux.

Au sommaire :

Titre I^{er} : Droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle

Titre II : Simplification et développement de la formation professionnelle tout au long de la vie

Titre III : Sécurisation des parcours professionnels

Titre IV : Contrats en alternance

Titre V : Emploi des jeunes

Titre VI : Gestion des fonds de la formation

Titre VII : Offre et organismes de formation

Titre VIII : Coordination des politiques de formation professionnelle et contrôle de la formation professionnelle

Les nouveautés de la loi

Titre I : Droit à l'information à l'orientation et à la qualification professionnelle

Ce droit doit permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquiescer et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en œuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Titre III : Sécurisation des parcours professionnels

Le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) est créé pour assurer la

qualification ou la requalification des salariés les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi. Il permet une meilleure orientation du financement de la formation professionnelle vers les publics ou les secteurs qui en ont le plus besoin. Il est mobilisé par une convention cadre signée entre l'Etat et le fonds. Le fonds est doté d'environ 900 millions d'euros provenant de la contribution des entreprises prélevés sur l'obligation de financement de la formation professionnelle (entre 5 et 13 % de cette participation).

Titre VI : Gestion des fonds de la formation professionnelle

Réforme du réseau des OPCA : la collecte et l'utilisation des contributions versées par les employeurs pour le financement de la formation professionnelle a été réformée pour une meilleure transparence et une plus grande efficacité de la mutualisation et de la gestion. Le nombre d'OPCA est ramené à une quinzaine (en relevant le seuil minimal de collecte). Les économies de gestion ainsi réalisées favoriseront le développement de services de conseils aux entreprises et aux personnes, en développant les compétences et la sécurisation des trajectoires professionnelles.

Titre VIII : Coordination des politiques de formation professionnelle et contrôle de la formation professionnelle

Amélioration de la coordination des acteurs, Etat, régions, partenaires sociaux, en matière de formation professionnelle.

Le contrat de plan régional de développement de la formation (PRDF) – qui est désormais signé conjointement par le président du conseil régional, le préfet de région et le recteur d'académie – définit la programmation des actions de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes et garantit la cohérence du développement des filières de formation.

Faïssa Moustapha

INFOCARIF est une publication du Groupement d'intérêt public CARIF Ile-de-France 16 av. Jean Moulin 75014 Paris. Tél. 01 56 53 32 32 GIP financé par la Préfecture de Région et le Conseil régional d'Ile-de-France. **Directrice de la publication** : Michèle Valladon, Présidente. **Rédactrice en chef** : Michelle Bourdier communication@carif-idf.org. **Ont collaboré à ce numéro** : Frédéric Blachier, Nathalie Goyaux, Céline Martin, Faïssa Moustapha, Lionnel Pommeray. **Mise en page** : Bruno Lisch. Impression L'Artésienne. INFOCARIF n° 105, Décembre 2009 - ISSN 1638-4970



Vos ressources pour la formation et l'emploi

info@carif Ile-de-France

N° 105

LA LETTRE D'INFORMATION DU GIP CARIF ILE-DE-FRANCE



► POINT SUR LE CAF



► LOI DE FINANCES 2010 : L'ESSENTIEL



► REPÉRER L'ILLETTRISME CHEZ LES JEUNES LES MISSIONS LOCALES INTERROGÉES

Face à la crise, le contrat d'accompagnement formation pour les jeunes sans qualification

En Ile-de-France comme ailleurs, la crise économique n'épargne pas les jeunes : les offres d'emploi sont en chute libre pour les jeunes sans qualification ou ayant rompu leur contrat en alternance. Les former est une priorité du Plan Jeunes qui prévoit la mise en place d'un dispositif d'urgence proposant des formations spécifiques aux jeunes les plus éloignés de l'emploi : le Contrat d'accompagnement formation (CAF).

Pour l'heure, cinq secteurs prioritaires ont été retenus : transport/logistique, services aux personnes, services à la collectivité, langues et commerce. D'autres secteurs seront concernés d'ici la fin de la mise en œuvre de ce dispositif, le 31 mars 2010.

Une offre de formation adaptée aux besoins

Cette offre de formation « spéciale jeunes » - qui vient en complément de l'offre du Conseil régional d'Ile-de-France - a été élaborée à partir des besoins identifiés par les missions locales et les Pôle emploi en tenant

compte des réalités du marché du travail sur les territoires concernés (nombre d'offres d'emploi par métier, nombre de jeunes demandeurs d'emploi par métier et par territoire...). 6 849 places en formation ont été achetées par Pôle emploi pour des jeunes demandeurs d'emploi inscrits à la mission locale ou à Pôle emploi, indemnisés ou pas.

Des offres repérables sur le site www.carif-idf.org

Les formations relevant du CAF sont facilement repérables dans la base de données du GIP CARIF Ile-de-France www.carif-idf.org/Offre

de formation/recherche avancée/ Rubrique Financier, sélectionner « Pôle Emploi » et rubrique « Programme », sélectionner « Contrat Accompagnement Formation »

Mobilisation réussie pour l'ensemble des partenaires

Dispositif national d'urgence, le CAF a été décliné en Ile-de-France avec une grande réactivité par l'action concertée de Pôle emploi, du GIP CARIF Ile-de-France et de l'Association régionale des missions locales, sous l'égide de la

Suite page 2



La crise économique a fragilisé l'emploi en Ile-de-France comme ailleurs. Des secteurs d'activité fortement implantés dans notre région - comme l'automobile - sont contraints au chômage partiel ou au licenciement. L'insertion professionnelle des jeunes, déjà difficile, est rendue plus improbable encore pour ceux d'entre eux qui n'ont aucune qualification ou ne maîtrisent pas les savoirs de base. Dans un tel contexte, la formation professionnelle tout au long de la vie, dont la loi vient d'être très récemment promulguée, prend tout son sens. Il faut se former pour conserver son emploi ou pour acquérir des compétences nécessaires à la reprise annoncée. Et se former tout au long de son parcours de vie.

Le GIP CARIF Ile-de-France y contribue en mettant en ligne, pour le grand public et les conseillers professionnels, les actions de formation disponibles pour les demandeurs d'emploi et pour les jeunes qui s'inscrivent dans le nouveau droit à l'information et à l'orientation. Il y a aussi, dans notre région, des secteurs porteurs d'emploi : celui des services à la personne est en plein essor et mobilise des personnes peu qualifiées qui gagneront à se constituer un capital de compétences reconnues et validées. Le chantier est vaste et nous nous mobilisons chaque jour pour apporter notre contribution aux côtés des Franciliennes et des Franciliens et avec la volonté de mieux travailler ensemble, tous réseaux confondus.

Dans cette perspective, je vous souhaite des fêtes de fin d'année heureuses et solidaires !

Michèle Valladon,
Présidente du GIP CARIF
Ile-de-France,
Conseillère régionale

Insertion des jeunes

Suite de la page 1

direction régionale du Travail, en charge du pilotage. A leur côté, les directions départementales du Travail ont réuni courant septembre les directeurs de missions locales franciliennes et des sites Pôle emploi pour leur présenter les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif.

Ce dispositif a également permis de renforcer le lien entre Pôle emploi et les missions locales autour d'un objectif partagé au bénéfice des jeunes franciliens en difficulté.

De la réactivité pour une mise en œuvre immédiate

Grâce à l'importante mobilisation des structures et malgré des délais très courts, de nombreux jeunes franciliens se sont vus proposer des entrées en formation pour affiner, obtenir ou adapter leur qualification. Les missions locales ont réalisé plus de 2 500 orientations vers ces actions de formation au 31 octobre 2009.

Un bilan intermédiaire de cette action sera effectué d'ici la fin de l'année.

Lionel Pommeray



Le contrat d'accompagnement-formation pour 50 000 jeunes

Circulaire DGEFP n°2009-24 du 12 juin 2009 relative à la mise en œuvre du contrat d'accompagnement formation

Objectif : « Mise à profit de la période de crise pour proposer aux jeunes d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences aux besoins du marché de travail afin de profiter pleinement de la reprise »

Contrat répondant aux différents besoins des jeunes :

- Obtention d'une formation de « préparation à la qualification »
- Obtention d'un premier ou d'un meilleur niveau de qualification, consolidé par une première expérience de stage en entreprise : « **parcours certifiant** »
- Complément d'une formation initiale s'étant révélée peu adaptée aux réalités du marché du travail en vue d'un accès à un emploi durable : « **parcours d'adaptation** »

Parcours sécurisé offrant à chaque jeune le statut, la protection sociale et la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle.

Prescriptions des entrées dans ces actions par Pôle emploi, missions locales ou permanences d'accueil, d'information et d'orientation.

Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, en rupture de contrat d'alternance, sans niveau de formation suffisant pour une insertion durable dans l'emploi ou pour un accès aux contrats d'alternance ou diplômés de l'enseignement supérieur dans un domaine ne correspondant pas ou plus aux secteurs porteurs du marché du travail.

Jeunes en situation d'illettrisme : valoriser les pratiques de repérage et d'orientation des missions locales

4,7 % des jeunes franciliens¹ éprouvent de grandes difficultés pour comprendre un texte simple. Ce chiffre est issu de tests proposés lors de la journée d'Appel et de Préparation à la Défense à des filles et garçons âgés de 17 ans. La proportion des jeunes en situation d'illettrisme reste très importante et stable depuis 2006.²



Promouvoir le repérage et l'orientation des personnes en difficulté face à l'écrit est un des objectifs du plan régional triennal de lutte contre l'illettrisme. Pour généraliser l'intégration de ces fonctions, la mobilisation des réseaux de l'AIO et de l'insertion sociale et professionnelle est essentielle. En 2009, priorité est donnée au réseau des missions locales.

La mission régionale de lutte contre l'illettrisme, en partenariat avec l'animation des missions

¹ Source : Ministère de la Défense-DSN, MEN-DEPP
² Source : Note d'information n° 09-19 / juillet 2009, MEN-DEPP

locales du GIP CARIF Ile-de-France a mis en place un groupe de travail. Objectifs : faciliter le difficile repérage des situations d'illettrisme et identifier les bonnes pratiques mises en place par les missions locales pour orienter les publics jeunes ne maîtrisant pas le socle minimum des compétences de base vers les dispositifs et actions à leur disposition.

En septembre, un questionnaire portant sur « les pratiques de repérage et d'orientation des jeunes en situation d'illettrisme dans le réseau des missions locales d'Ile-de-France » a été proposé aux directeurs des 82 missions locales. Les résultats de cette enquête permettront de recenser les besoins. Ils serviront de base à la préparation d'un séminaire de restitution et à l'élaboration, en 2010, d'un guide régional pour les professionnels de l'accueil et de l'accompagnement.

Frédéric Blachier - Céline Martin

Travail - Emploi

Projet de loi de finances 2010 : les crédits en faveur du travail, de l'emploi et de l'insertion



Le projet de loi de finances pour 2010 adopté par l'assemblée nationale le 5 novembre 2009 entend répondre aux défis imposés par la crise économique. Cet article aborde uniquement le volet Travail, emploi et insertion du projet de loi de finances.

En matière d'emploi, le gouvernement propose un budget en hausse par rapport à celui de 2009.

En 2010, L'Etat donne la priorité à la lutte contre le chômage et à la préparation à la sortie de crise.

TRAVAIL ET EMPLOI

Outre des mesures 2009 qui continueront à produire leurs effets en 2010 comme

l'amélioration de l'indemnisation du chômage partiel, un volume de **360 000 contrats** aidés dans le secteur non marchand est ouvert pour l'année 2010.

L'Etat souhaite la mise en œuvre du **contrat unique d'insertion**. Composé de deux volets (marchand et non marchand), **ce nouveau contrat doit succéder** aux quatre dispositifs créés par le plan social : **CAE** (contrat d'accompagnement dans l'emploi), **contrat d'avenir**, **CI-RMA** (contrat d'insertion-revenu minimum d'activité), **CIE** (contrat initiative emploi).

L'expérimentation du **CTP** (Contrat de transition professionnelle) sera amplifiée en 2010, le nombre de bassins d'emplois bénéficiaires passera à 40 (contre 25 en 2009).

Illettrisme

Travail - Emploi

La mission interministérielle travail et emploi est dotée de 11,41 milliards d'euros contre 11,82 milliards en 2009. Quatre programmes budgétaires la composent partagée entre les ministères chargés de l'Emploi et du Travail.

- Le programme "Accès et retour à l'emploi" doté de 5,886 millions d'euros.

Il concentre l'essentiel des actions de l'Etat pour la lutte contre le chômage et l'insertion professionnelle, notamment en faveur de publics en difficulté.

Il comprend les subventions à Pôle emploi, à l'Afpa, aux missions locales et aux maisons de l'emploi (pas de montant communiqué).

Il finance les actions de construction de parcours vers l'emploi durable, ainsi que le régime de solidarité des demandeurs d'emploi.

- Le programme "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi".

5,13 millions d'euros en 2010 (4,637 millions d'euros en 2009).

Regroupe les dépenses actives allant de la formation professionnelle et de l'apprentissage jusqu'aux dispositifs permettant d'anticiper et de prévenir les difficultés des entreprises en cas de restructuration.

- Le programme "Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail" est estimé à 87 millions d'euros en 2010 (78 millions d'euros en 2009). Il regroupe les crédits consacrés à la promotion de la santé et de la sécurité au travail, au développement du dialogue social et de **la démocratie sociale**.

- Le programme "Conception, gestion et évaluation des politiques publiques de l'emploi et du travail" : 813 millions d'euros.

PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Principales orientations : reconduire les mesures en faveur de l'emploi

La situation prévisionnelle de l'emploi en 2010 nécessite de maintenir les mesures d'accompagnement mises en œuvre en 2009 dans le cadre du Fonds d'investissement social

(FISO). La dotation inscrite à ce titre dans le Projet de loi de finances s'élève à 1,4 milliard d'euros.

La mission "programmes" a été créée en 2009 pour mettre en œuvre le plan de la relance pour les exercices budgétaires 2009 et 2010. Elle est notamment composée des deux programmes suivants :

- Le programme exceptionnel d'investissement public

Les projets sont retenus en fonction de leur impact sur l'activité économique et l'emploi.

- Le programme "Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi"

Les crédits du programme sont notamment consacrés à des mesures destinées à favoriser les embauches, à maintenir l'emploi existant et à accompagner les salariés privés d'emploi, ils financent également le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes.

SOLIDARITE, INSERTION ET EGALITE DES CHANCES

La mission solidarité, insertion et égalité des chances regroupe les orientations suivantes pour 2010 : soutien aux actions visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; poursuite des mesures du pacte pour l'emploi des personnes handicapées ; extension du revenu de solidarité à plus de 2 millions de bénéficiaires.

Elle se compose de cinq programmes dont :

- Le programme Egalité entre les hommes et les femmes : 29 millions qui financent les crédits d'intervention du service du droit des femmes.

- Le programme Handicap et dépendance est doté de 9,1 milliards d'euros pour 2010. Il regroupe les crédits en faveur des personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés et allocation spécifique d'invalidité) et de leur insertion professionnelle.

Source : www.minefi.gouv.fr (le portail du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi)

Faïssa Moustapha